Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

LES ÉLECTIONS
au Conseil des Prud'hommes

Voici la liste des candidats du Parti socialiste et des syndicats ouvriers réunis pour les élections au Conseil des Prud'hommes du dimanche 3 mars :

1re CATEGORIE. — Filature, peignage : **Joseph DEDONCKER**, conseiller sortant ; **Théodore DELBART**, conseiller sortant.

2e CATEGORIE. — Tissage, teinturerie, apprêt : **Henri KIMPE**, conseiller sortant ; **César LEMAN**, conseiller sortant.

3e CATEGORIE. — Mécaniciens, métallurgistes, mouleurs, chaudronniers : **Alphonse DECRAEVE**, conseiller sortant, secrétaire du syndicat des mouleurs.

4e CATEGORIE. — Bâtiment : **Henri CARTIGNY**, secrétaire du syndicat des tailleurs de pierres blanches.

Messieurs les Patrons

Vous avez dû vous réunir hier et vous donnerez aujourd'hui même une réponse à vos ouvriers.

Qu'est-il sorti de votre parlotte ? Je ne pourrais le dire, mais je sais que, s'il vous reste au cœur l'ombre de ce sentiment qu'on appelle l'humanité, la réponse sera partout la même.

« Nous répudions, déclarerez-vous, les propos de ce collègue qui, questionné sur la prévenance réciproque et l'affichage des tarifs, dans les ateliers répondait :

— Nous n'en voulons pas. La prévenance est nuisible dans une profession où la besogne arrive à cesser à tout coup. Quant aux tarifs, nous estimons qu'il est contraire à notre intérêt de les afficher ; nous ne pouvons, en effet, mettre sur un pied d'égalité deux ouvriers dont l'un sera solide comme un Turc ou très habile et l'autre débile ou maladroit. Pour le premier il arrive souvent qu'il sera payé au-dessus du tarif.

Nous estimons, au contraire, que tout homme, même le plus faible, a le droit de vivre, que l'homme débile, comme l'ouvrier comparé au Turc pour la solidité, a des besoins pressants, des besoins impérieux

C'est pourquoi nous avons, ensemble, examiné vos revendications.

Que demandez-vous au surplus ?

1. Augmentation de salaire, à raison de 0 fr. 10 l'heure, (les trieurs de déchets gagnent actuellement 0 fr. 40).

2. Que les hommes de peine soient payés, dans chaque maison, à raison de 0 fr. 45 l'heure, (ils gagnent à l'heure actuelle, de 0 fr. 32 à 0 fr. 40 pendant plusieurs mois).

3. Que les gamins soient payés au tarif suivant :

A treize ans, 1 franc par jour ; à treize ans et demi, 1 fr. 50 ; à quatorze ans, 2 fr. ; à quatorze ans et demi, 2 fr. 25 ; à quinze ans, 2 fr. 75 ; à quinze ans et demi, 3 francs ; à seize ans, 3 fr. 50 ; à seize ans et demi, 3 fr. 75 ; à dix-sept ans, 4 francs ; à dix-sept ans et demi, 4 fr. 50, et enfin, à dix-huit ans, 5 francs comme tous les autres ouvriers.

4. Qu'une prévenance de huit jours au minimum soit obligatoire et réciproque.

5. Affichage des tarifs dans chaque atelier.

« Tout cela est juste, raisonnable, parfaitement acceptable, nous vous exprimons nos regrets de ne pas l'avoir compris plus tôt. »

Voilà, je présume, quelle sera votre réponse.

Car si vous ne la faisiez pas, vous auriez l'opinion publique contre vous, la population toute entière vous regarderait comme des gens sans humanité.

Tout le monde se rappelant le parallèle établi par Gracchus entre les animaux qui ont une tanière et le peuple romain, maître de l'univers, mais ne possédant rien, crierait sur votre passage :

Alors que vous donnez, vous, millionnaires, de superbes niches aux caniches préférés de vos femmes, vous laissez croupir dans des taudis, vous condamnez à mourir de faim la classe ouvrière, qui aurait le droit de tout posséder, car le monde entier appartient aux travailleurs.

R. L.

Nous avions écrit cet article lorsqu'on nous communique la note suivante :

« Les négociants en déchets de Roubaix et Tourcoing réunis en assemblée générale, décident à l'unanimité qu'il leur est impossible d'accepter les réclamations de leurs puvriers.

Repoussent énergiquement leur demande d'unification des salaires ainsi que la prévenance de huit jours et sont disposés à accepter les rentrées de leurs ouvriers aux anciennes conditions. »

Ouvriers, voilà vos patrons !

ENCORE « NENESSE »

Nous avons parlé, en son temps, du petit cambriolage, opéré le 12 février vers neuf heures du soir, chez Mlle Marie Degeyter, épicière et mercière, rue du Fontenoy. Pendant que cette personne était occupée à jouer aux cartes avec des amies, dans son arrière-boutique, deux malfaiteurs avaient pénétré dans le magasin et y avaient volé des marchandises diverses, telles que : caleçons, tabliers, bas, chaussettes, le tout d'une valeur globale de cent francs.

Mlle Degeyter ayant entendu du bruit, accourut et surprit les deux cambrioleurs au moment où ils se préparaient à gagner la porte. L'un d'eux, pour lui boucher la vue, sans doute, lui jeta un petit coupon de lustrine à la figure, puis, profitant du moment d'émotion causée par l'arrivée du projectile, il gagna le trottoir où son camarade l'attendait.

L'enquête qui avait été ouverte au sujet de ce vol, pour découvrir les auteurs n'avait donné aucun résultat et l'on avait presque classé l'affaire.

Heureusement, Mlle Degeyter n'avait pas été complètement aveuglée par le paquet de lustrine. Elle avait vu et vient de reconnaître à la fois son voleur et son agresseur, en apercevant le portrait d'Ernest Schauveliège.

« C'est lui, s'écria-t-elle, en se précipitant hier, dans le bureau du commissaire de police du 1er arrondissement. C'est lui qui m'a jeté le coupon de lustrine à la figure, je le reconnais parfaitement ».

Bien entendu, procès verbal de cette importante déclaration a été aussitôt dressé et transmis au parquet.

Décidément, le cas de Schauveliège dit Nénesse, se complique. Cambriolage chez Dillies, vol chez Mlle Degeyter, sans compter le crime de Croix.

C'est beaucoup pour un seul gredin.

LES GRÈVES

Une grève vient d'éclater à la filature Henri Ternynck, boulevard de Fourmies. Les ouvriers viennent de quitter le travail, hier soir à cinq heures, après avoir tenté toutes les tentatives de conciliation possibles et imaginables.

Cette fois encore, comme dans toutes les grèves dans lesquelles nous avons eu l'honneur de défendre nos camarades ouvriers, toutes les responsabilités du chômage retombent donc sur le patron.

Mercredi, les ouvriers ayant été avertis que le patron voulait les faire travailler aux pièces et à tarifs si réduits qu'ils semblait impossible de gagner une journée convenable, l'un d'eux, non des plus lents à l'ouvrage, fut prié de faire un essai, et l'expérience permit de conclure qu'en travaillant, sans perdre un instant, à la confection d'une bande, un travailleur arriverait à gagner trente centimes à l'heure.

Pour dix heures de travail, on se trouvait donc en présence d'un salaire journalier de trois francs au lieu des quatre francs gagnés en travaillant à la journée.

Une réunion eut lieu aussitôt et on décida d'envoyer une délégation au patron pour réclamer le maintien des anciennes conditions.

Comme de juste, le patron ne voulut rien entendre.

Alors, dans un esprit de conciliation que tout le monde saura apprécier, les ouvriers envoyèrent une dernière délégation, pour dire que, comme dernière concession, ils accepteraient le nouveau tarif, à la condition expresse que s'ils n'arrivaient pas à gagner quatre francs par jour, le patron leur assurerait ce salaire.

Il faut dire, ici, que le patron avait fait placarder une petite affiche au-dessous de son tarif et on pouvait y lire ceci ou quelque chose d'approchant : Lorsque quelque chose n'ira pas, je ferai mettre à l'heure comme auparavant ».

Un délégué ayant demandé ce que ce même patron ferait, si tout allait bien, et si les ouvriers, malgré tout, n'avaient pas gagné quatre francs, le patron déclara d'un ton cassant qu'il n'ajouterait pas les centimes nécessaires pour compléter la somme.

Puis, comme la conversation le gênait :

« Je pars en voyage, déclara-t-il, et je serai six jours absent ».

Les ouvriers ont fait comme M. Ternynck, ils sont partis.

CHEZ LES TRIEURS

On a pu lire, d'autre part, la réponse des patrons. Les ouvriers qui ont tenu une réunion, hier matin, estaminet Cornil, rue Barbe-d'Or, sont, de leur côté, bien décidés à continuer la grève jusqu'à complète satisfaction.

Samedi 2, Lundi 4 et jours suivants, Réclame aux Galeries Lilloises : Articles de Ménage, Faïence, Verrerie, etc., prix sensationnels.

A PROPOS DU CRIME DE CROIX

Nous avons dit, hier, que Mme Joveneau, nièce de Mme Dessuslemoutier, assassinée à Croix dans la nuit du 1er janvier, avait été appelée à la sûreté de Roubaix, pour être mise en présence d'une pince à couper le fil de fer, pince trouvée chez Roussel.

Elle a déclaré ne pouvoir la reconnaître comme ayant appartenu à sa tante.

On recommence à jaser sur ce crime épouvantable et l'on fait remarquer que, dès le lendemain de sa découverte, des lettres anonymes affluèrent au parquet, à la sûreté de Roubaix et au commissariat de police de Croix. Les unes désignaient Schauveliège et Roussel et l'on disait même les avoir vus rôdant, quartier du Créchet, dans la soirée du 31 décembre.

Les autres accusaient carrément d'autres personnes, au-dessus de tout soupçon.

On assure qu'à ce moment, la police aurait cherché à se procurer des papiers écrits par Schauveliège et Roussel, pour savoir si, pour dépister la police et détourner l'attention, ils n'avaient pas envoyé, eux-mêmes, quelques unes de ces lettres.

UNE REUNION

PROPAGANDE CLUB WORRUIT. — Une réunion à laquelle sont convoqués tous les flamands habitant Roubaix, aura lieu dimanche matin à 10 heures, à la coopérative « La Paix ».

Orateurs inscrits : Boggaerts et Vanzweden.

A L'INSTITUT SEVIGNE

Nous rappelons que la commission des Anciennes Elèves de Sévigné donnera une fête intime le dimanche 3 mars 1907, à 3 heures et demie, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot.

VISITE DE CARNIS

Hier après-midi, entre deux et 5 heures, la police de sûreté a opéré une descente dans les garnis de notre ville, notamment dans ceux qui se trouvent rues de l'Alma, Blanchemaille, Chapelle-Carette, St-Maurice et de Tourcoing.

Aucune infraction n'a été constatée.

Lundi prochain à trois heures, aux Galeries Lilloises, Mise en vente d'un lot de Bas coton noir et cuir, maille unie, affaire extraordinaire, les six paires, 2 fr. 75.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
Section de Roubaix

Samedi 2 mars, à 8 heures du soir, dans la grande salle Sainte-Cécile, rue St-Georges, grande fête annuelle, bal de famille.

Le comité directeur de la section a fait tous ses efforts pour rendre cette fête familiale des plus intéressantes.

Il compte sur la présence de tous les ligueurs et de leur dame.

Les invitations ont été lancées avec soin. Pourtant des oublis se produiront certainement. Nos amis qui n'auraient pas reçu d'invitation, voudront bien excuser le comité.

Il suffira qu'ils fassent connaître leur identité au contrôle pour entrer.

Des places seront réservées pour les dames et les enfants. La salle sera chauffée.

Des cars pour Croix, Lannoy et Wattrelos partiront de la Grande Place à minuit.

VITRINE MISE A MAL

Hier matin, vers dix heures, un camion de brasseur, voulant tourner au coin de la rue du Vieil Abreuvoir et de la rue du Curé, a défoncé la vitrine du débit de tabac tenu par M. Loncke. Aucun accident de personne n'est à déplorer, mais les dégâts occasionnés par l'incursion du camion dans la devanture, sont considérés comme très importants.

Galeries Lilloises : Epicerie, Confiserie. Quoi qu'on fasse, le **CHOCOLAT** des Galeries a conquis les Lillois, qui en mangent 500 kilos par jour. 3392-2

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Félix Deschamps, constructeur, ans, homme de peine, rue des Sept Ponts, 47, s'est contusionné l'épaule droite en heurtant le volant d'un moteur.

20 jours de repos.

— M. Théophile Puraye, 34 ans, avenue des Platanes, 3, à Mouvaux, domestique chez MM. Goupil frères, emballeurs-expéditeurs, rue du Grand Chemin, 64, a été blessé au pied gauche par la roue de son camion.

15 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, M. Emile Polyte, 33 ans, peigneur, rue de Ma Campagne, 134, a été blessé au pied gauche par la chute d'un pot de préparation.

15 jours de repos.

— Chez Mme veuve Mille et fils, filature, rue d'Alger, 83, M. Désiré Duquenne, 27 ans, rattacheur, rue de Wasquehal, cour Delporte, 10, s'est donné un coup de couteau dans le dos de la main droite en voulant dégorger les cylindres de son métier.

15 jours de repos.

— A la compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, M. Léon Debrabandière, 37ans, chauffeur, rue Carnot, 259, à Wattrelos, s'est fait une entorse-tibio-tarsienne droite en tombant sur un sommier en fer.

20 jours de repos.

— Chez M. Léon Olivier, constructeur, rue Daubenton, M. Isidore Kindt, 40 ans, chauffeur, rue de l'Epargne, 2, à Wasquehal, a été blessé à la plante du pied gauche par la dentelure du volant.

Un mois de repos.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES METALLURGISTES ET MECANICIENS. — La commission administrative invite les camarades qui ont donné leur adhésion pour la vente des chansons de la Mi-Carême à assister à la répétition générale qui aura lieu avec les musiciens, le vendredi 1er mars, à 8 heures précises, estaminet du Plat d'Or.

— Les métallurgistes et mécaniciens qui veulent participer à la sortie de la Mi-Carême, sont priés de se faire inscrire au « Plat d'Or », Grande-Place.

Le prix d'inscription est de cinquante-cinq centimes. Tenue : Costume de travail et casquette bleue.

SOLIDARITE OUVRIERE (Chorale). — La répétition générale aura lieu vendredi à 8 heures du soir, au local ordinaire, boulevard de Belfort.

SYNDICAT DES PAVEURS ET PIQUEURS DE GRES. — Assemblée générale dimanche 3 mars, à 7 heures du soir, 102, rue de Tourcoing.

Ordre du jour très important.

PARTI SOCIALISTE DE FRANCE. — *Groupe du Fontenoy, 9e section.* — La réunion du groupe aura lieu aujourd'hui vendredi 1er mars, à huit heures et demie précises, au local habituel, « A la Raquette », 30, rue Archimède.

Ordre du jour très important. — Présence indispensable.

Le secrétaire : Louis PLANQUELLE.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Mlle Gabrielle ROBINNE, de la Comédie-Française.

LA CHATELAINE, pièce en 4 actes de M. Alfred CAPUS.

Le nom magique de celle qu'on appelle « la Belle Robinne » a produit un effet merveilleux : il n'est bruit que du passage de la charmante étoile, qui nous est, d'ailleurs présentée par un impresario qui jouit à Roubaix de la plus haute considération. La feuille de location fait prévoir une salle archi comble et le succès est assuré.

De son côté, et à elle seule déjà, la pièce justifie l'empressement du public : « la Châtelaine » est une œuvre particulièrement intéressante, douce, émouvante, et légère, où l'auteur a dépensé en vrai prodigue la monnaie sonnante de son cœur et de son esprit. Du théâtre comme celui-là est réconfortant, parce que son optimisme réconcilie avec la vie, parce qu'il la peint bonne, généreuse et raisonnable et qu'il offre en exemple des sentiments très élevés. En outre, Capus a traité son sujet avec une maîtrise prodigieuse, révélant des qualités d'observateur pénétrant et de metteur en scène habile : il sait graduer savemment l'émotion, la conduire jusqu'à son maximum, pour la dissiper instantanément dans un trait d'esprit ou de fine ironie.

La matinée de ce dimanche comptera dans les fastes artistiques de notre Théâtre.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 28 février 1907

M. DE RENTY, juge de paix, présidait. — M. LACHE, commissaire de police, remplissait les fonctions de ministère public.

Infraction à la loi sur le travail. — Cornaert et Wermerch sont condamnés à une amende de 1 fr. pour infraction à la loi du 3 juillet 1906 concernant le repos hebdomadaire. Pour le même motif, Laure Carrette est condamnée à deux amendes de 1 fr.

Les autos. — Albert Cappelle, industriel à Menin, qui conduisit l'auto 4948 à une vitesse exagérée est puni d'une amende de 1 fr.

La visite. — Maria Gens a négligé deux fois de passer la visite réglementaire. Coût : deux amendes de 5 fr. Elle a aussi séjourné illégalement dans un cabaret, 1 fr. d'amende.

Les attelages de chiens. — Louis Delaisse a contrevenu à l'arrêté préfectoral sur les attelages de chiens. Trois amendes de 1 fr. — Pour des délits de même ordre sont condamnés à 2 fr. d'amende Henri Debucquoy, à 1 fr. Jules Genternael, 1 fr. Arthur Delattre, à 2 fr. Albert Lefebvre, à deux amendes de 1 fr. Mathys, à trois amendes de 1 fr. Julien Vandeputte.

Police des logements. — Marie Watelnert a hospitalisé son amant sans l'inscrire au cahier de logement. 5 fr. d'amende.

LES POIVROTS. — Le tribunal condamne pour ivresse : Aimé Delreste à 1 fr. d'amende, Henri Hoghe, Jean Josien, César Baisez, Pierre Bulmon et Joseph Leclercq à la même peine.

Police des cimetières. — Jules Legrain et Clotaire Denocker ont fumé au cimetière. Le premier est puni d'une amende de 1 fr., le second d'une amende de 3 fr.

Tapage nocturne et violences. — Esther Deryckère et Augusta Bailleul sont condamnées à 5 fr. d'amende pour tapage nocturne ; la seconde pour avoir frappé la première est en outre condamnée à trois journées de travail.

— Mélanie Latinne, Rynsfels et Alphonse Béaghe sont condamnés chacun à 1 fr. d'amende pour violences : pour le même motif Elise Tiberghien et sa fille sont condamnées à une journée de travail.

Police des cabarets. — Sont condamnés pour avoir fermé trop tard leurs cabarets ou séjourné après l'heure de la fermeture des cabarets : Arthur Blondel à 1 fr. d'amende, Louis Dekeyser à 3 fr., Huyghe, Bonret, Paton, Parsy, Vambustel, Lejeune, Vandercheque à 1 fr. d'amende.

Enfin Louis Delattre, pour avoir attelé à la file deux camions, est puni d'une amende de 1 fr. et Jules Dhal, cultivateur, d'une amende de 3 fr. pour avoir conduit après l'heure un tonneau de vidange.

ÉTAT CIVIL
de ROUBAIX du 28 février 1907

Naissances. — Suzanne Henderickx, boulevard de Cambrai. — Adolphe Bombeeck, boulevard de Strasbourg, 242. — Bernadette Lambin, rue Paul-Bert, 8.

Décès. — Auguste Gau, 58 ans, sans profession, rue Desaix, cour Boghaert, 3. — Auguste Delzenne, 38 ans, magasinier, rue de l'Ommelet, 28. — Alexandrine Rousseaux, 65 ans, ménagère, rue Duflot, 31. — Auguste Dubois, 58 ans, tisserand, rue et impasse Turgot, 4. — Marie Penez, 57 ans, cabaretière, rue de la Fosse-aux-Chênes, 13. — Denis Hoël, 67 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Alphonsine Castel, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Coralie Poidevin, 69 ans, sans profession, rue de la Gare, 2. — Lexure Dumortier, 64 ans, sans profession, rue Barbieux.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

A PROPOS DE COURSES

Récemment un groupe d'amateurs fit demander au président de la Société des Courses de diminuer les prix d'abonnement, vraiment élevés, pour la saison. Il a été répondu favorablement à cette demande pour ce qui concerne les cartes de pesage. Plusieurs lecteurs nous ont demandé si la commission des courses n'obéirait pas aux sollicitations qui lui ont été faites, relativement au prix des tribunes et à celui des autres places de moindre importance. Jusqu'à ce jour aucune disposition de nature à rassurer nos correspondants, n'a été prise. Nous espérons que la commission des courses ne favorisera pas seulement les personnes fortunées qui peuvent s'offrir des cartes de pesage et qu'elle donnera encore satisfaction à celles dont les moyens sont plus restreints.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette question.

CONTRAINTE PAR CORPS

Les agents de sûreté ont arrêté jeudi matin Léon Lecomte, 22 ans, teinturier, rue de Roubaix, qui avait à purger une contrainte par corps de 2 jours pour complicité d'adultère.

— Arthur Heux, 25 ans, fondeur, rue de Brest, contrainte par corps de 2 jours pour rébellion.

— Richard Victor, 51 ans, journalier, 21, rue du Conditionnement, contrainte par corps de 2 jours pour bris de clôture.

ENFANT DISPARU

Un habitant de la rue de Creil, Jean Beuque, s'est plaint jeudi matin à la police de la disparition de son fils Jean, âgé de 15 ans et demi. Ce dernier aurait quitté le domicile paternel le 26 novembre dernier. Il était vêtu d'un complet bleu foncé à carreaux, coiffé d'une casquette cycliste noire et chaussé de brodequins.

LES DECES

Le nombre des décès pendant le mois de février s'est élevé à 138. Si élevé qu'il paraisse, il n'y a pas lieu de s'en effrayer. Le mois de février étant un de ceux pendant lesquels la mortalité est la plus vive. L'état sanitaire de Tourcoing est aussi satisfaisant qu'on peut le souhaiter.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE

La conférence qui sera donnée dimanche prochain présente un intérêt tout particulier tant par l'importance du sujet que par la valeur du conférencier. Nous devons dire de suite qu'exceptionnellement cette conférence aura lieu à quatre heures. Elle aura pour sujet : « L'Australie contemporaine. — Voyage dans la région d'élevage. — Le mouton, la laine, la viande congelée. — Les villes et les habitants. — Le rôle de la France. » Dans un centre lainier comme le nôtre, une conférence de ce genre ne peut manquer d'attirer un grand nombre d'auditeurs, d'autant plus qu'elle sera faite par un orateur d'une compétence indiscutable. M. Paul Privat-Deschanel, professeur de géographie au lycée Condorcet, à Paris, licencié ès lettres et ès sciences, a beaucoup voyagé. Il a été titulaire de la bourse de tour du monde fondée par M. Kahn, et a rempli trois missions de la Société de Géographie de Paris, de la Société de Géographie commerciale de Paris et du Ministère du Commerce, cette dernière en Australie. A tous ces titres, M. Privat-Deschanel joint le charme d'une élégante élocution. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections.

LEURS RENTES

— Chez Alphonse Pollet, fabricant, rue de Bradford, Blanche Lepers, tissèrande, 17 ans, 2, rue du Bois, s'est blessée au pouce gauche en retirant la navette d'un métier à tisser.

Quinze jours de repos.

Au même établissement, Félix Deman, tisserand, 14 ans et demi, à Recken (Belgique), s'est blessé au pouce droit et s'est fait une légère entorse.

Dix jours de repos.

— Chez A. et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, Kléber Dujardin, 24 ans, dégorgeur, 116, rue Turgot, à Mouvaux, à eu l'annulaire droit pris dans un organe de carde et légèrement contusionné.

Dix jours de repos.

ÉTAT CIVIL
de TOURCOING du 28 février 1907

Naissances. — Dubar Arthur, rue Houchard, 20. — Desrousseaux Jean, rue d'Anvers, 25. — Mas Marius, rue Fin-de-la-Guerre, 119. — Dumortier Auguste, rue Nationale, 122. — Lalleman Marie, rue du Jura, 66.

Décès. — Lamon Jean, 82 ans, rue Saint-Blaise, 12. — Leclercq André, 2 ans, rue de Brest, 20. — Robitaille Edmond, 4 ans, rue du Beau-Laurier, 63. — Carette Marie, 42 ans, rue Nationale, 151. — Marrissat Marie, 34 ans, rue Nationale, 122. — Dessaux Henri, 65 ans, négociant, rue du Chêne-Houpline, 29. — Haurstemans Pierre, 81 ans, rue de Lille, 121. — Beternier Amand, 34 ans, journalier, rue des Girondins, 31. — Beaucarne Fernand, 25 ans, comptable, rue du Château, 85.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Loridan Napoléon, journalier, usine Holden, entorse tibio-tarsienne, s'est blessé en manipulant une balle de laine.

— Depoorter Camille, domestique chez M. Meurisse, marchand de charbon, contusion de la joue gauche, a été blessé par le mors d'un cheval. Ce dernier a tourné brusquement la tête.

— Fontaine François, journalier à l'usine Holden, s'est heurté le coude droit sur un peigne.

ENFANT RETROUVE. — Le nommé Boucan Jules, 14 ans, demeurant rue de Tunis, 33, et disparu du domicile de sa mère depuis le 20 février, est rentré ce matin. Dit revenir de Pontoise !!

CONTRAVENTION. — Le nommé Horlans Isaïe, employé à l'usine Sacoi, à Wasquehal, et demeurant à Tourcoing, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut de plaque sur son vélo.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, Henri Boulinguiez et Louis Demulier, préposés des douanes à Wattrelos, se trouvant chemin du Castel, virent deux individus qui venaient dans leur direction, chargés à corps.

Ils se précipitèrent aussitôt sur eux et parvinrent à les arrêter.

Ces deux hommes qui portaient des ceintures et des sachets de café vert ont déclaré se nommer René Boucher, journalier, 25 ans, sans domicile fixe, et Henri Bille, journalier, âgé de 16 ans, demeurant à La Chapelle-d'Armentières.

La prise est estimée à 102 francs.

LILLE

La rixe de Mons-en-Barœul

Le meurtrier Frison est renvoyé devant la Cour d'Assises.

Nos lecteurs se souviennent de la douloureuse affaire qui se déroula dans la soirée du 14 septembre dernier à Mons-en-Barœul.

Un ouvrier agricole, Auguste Frison, demeurant rue Jeanne-d'Arc, 25, à Hellemmes, s'était pris de querelle avec un sujet belge, Camille Bouchiri, 38 ans, 165, rue Jeanne-Maillotte, à La Madeleine.

A la suite d'une dispute qui avait pris naissance dans l'estaminet du « Sac au dos », les deux hommes sortaient, et une rixe terrible s'engageait entre eux.

Frison, après avoir terrassé Bouchiri et l'avoir jeté dans un fossé, le frappait à coups de talon sur tout le corps et soudain lui portait un terrible coup de couteau au thorax, lui faisant une grave blessure par laquelle sortait le poumon.

Dans sa férocité à porter des coups, Frison avait crevé l'œil gauche de sa victime.

On se souvient que Bouchiri, abandonné dans le fossé dans un état alarmant, avait réussi à se traîner sur un tas de paille, où il fut retrouvé le lendemain matin, souffrant horriblement.

Transportée d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, la malheureuse victime mourait le 10 janvier dernier, malgré les soins les plus empressés dont elle avait été entourée.

M. Vérin, juge d'instruction chargé de cette affaire a clos hier son enquête, en rendant une ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation de Frison, qui comparaîtra vraisemblablement devant la cour d'assises à la prochaine session.

AUTOMOBILE EN FLAMMES

Hier matin, vers dix heures, l'automobile de M. Descamps, 140, boulevard de la Liberté, a pris feu dans son garage par suite d'une explosion.

Les pompiers de la caserne Malus et de la rue du Fresnes sont parvenus à se rendre maîtres du sinistre après une demi-heure d'efforts.

Les dégâts sont assez importants.

LES POMPIERS RAMONEURS

Un violent feu de cheminée éclatait jeudi matin vers 6 h. 45, dans le poste de police de la Préfecture, causant un grand émoi parmi les agents.

Les pompiers, appelés téléphoniquement, accoururent et eurent facilement raison du feu.

Après avoir consciencieusement nettoyé la suie qui se trouvait dans les tuyaux, les pompiers regagnèrent leur poste, avec la certitude que cette fois ils ne seront pas dérangés avant longtemps.

AU FEU !

Dans la soirée de jeudi, vers cinq heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une cave des ateliers de M. Monrocher, 43, rue des Processions.

Le feu qui consumait un tas de paille a été rapidement éteint par les pompiers accourus en toute hâte.

C'est une étincelle échappée d'un foyer qui a dû communiquer le feu à la paille.

Les dégâts sont nuls.

⁂

Vers six heures, un violent feu de cheminée, rapidement éteint, a éclaté chez M. Campion, 4, rue de Poids.

Aucun dégât à signaler.

L'ESSIEU QUI CASSE

Une voiture appartenant à M. Delorme, entrepreneur rue Ratisbonne, passait hier matin, vers onze heures, près du pont Ste-Agnès. Soudain son essieu se brisa et le véhicule versa sur la voie publique.

Comme cet obstacle formait barricade sur les rails, la circulation des tramways a été interrompue.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE DE LILLE

Demain samedi 3 mars, aura lieu, au Grand Théâtre Municipal, une soirée extraordinaire, **au bénéfice de M. Fertinel**, le comique aimé du public lillois.

Il n'est pas besoin de faire ici l'éloge de M. Fertinel. Les habitués du Théâtre ont pu l'apprécier durant toute cette saison. Dans tous les genres, opéra-comique, opérette, comédie, vaudeville, drame, il a tenu un emploi avec maîtrise et talent.

La soirée de **samedi** sera certainement un triomphe pour M. Fertinel. Le spectacle, spécialement composé pour la circonstance comprendra :

1. L'ANGLAIS TEL QU'ON LE PARLE, comédie de Tristan-Bernard ;
2. INTERMEDE, par **M. Fertinel**, dans ses **Imitations d'Yvette Guilbert** ;
3. LE TRIO DE FAUST, par les principaux artistes de la troupe d'opéra ;
4. LE POMPIER DE SERVICE, opérette fantaisiste en quatre actes.

La location pour cette soirée extraordinaire est ouverte dès maintenant.

THEATRE-KURSAAL
TOURNEE ACHARD

Continuant la série de ses représentations et de ses succès, la Tournée Achard donnera ce soir Vendredi, demain Samedi et Dimanche en matinée et en soirée, la tant amusante pièce :

LES DRAGEES D'HERCULE

qui seule constitue déjà un spectacle alléchant. M. Achard pense être très agréable aux personnes qui n'ont pu assister aux représentations de VOUS N'AVEZ RIEN A DECLARER, en jouant les deux ouvrages le même soir. En conséquence, le spectacle commencera à huit heures très précises par :

1. VOUS N'AVEZ RIEN A DECLARER, et sera terminé par 2. LES DRAGEES D'HERCULE, en trois actes également.

L'AUREOL' CINE va reprendre le cours de ses représentations à partir de **lundi prochain 4 mars**, avec une collection de nouveautés inédites parmi lesquelles il convient de citer en première ligne : BIRIBI, un film sensationnelle, qui n'a encore paru nulle part et qui sera une primeur pour Lille ; en outre, une grande quantité de scènes et vues nouvelles.

Le **Jeudi 7** et le **Dimanche 10 mars**, matinées de familles à trois heures.

Dimanche 10 mars, à l'occasion de la **Mi-Carême, GRAND BAL** paré, masqué et travesti. Brillant orchestre.

PAS-DE-CALAIS

COURCELLES-LEZ-LENS

UN ESCROC. — Un individu, nommé Jules Lengrand, s'est fait héberger l'autre soir, à l'estaminet Joseph Petit. Le lendemain matin, il annonça qu'il allait à Hénin-Liétard, à la banque, toucher 3000 francs.

Il lui manquait justement douze francs pour payer les frais de cette opération. Mme Petit, sans défiance, les lui remit.

Lengrand partit... on ne l'a plus revu. Les gendarmes le recherchent.

PONT-A-VENDIN

LA JALOUSIE. — Berthe D... est une personne jalouse. Apercevant l'autre jour son bon ami qui causait avec une demoiselle Jenny H..., son sang ne fit qu'un tour. Elle bondit sur sa rivale supposée et lui crêpa le chignon. La gendarmerie lui a pour cela dressé procès-verbal.

BILLY-MONTIGNY

INCENDIE. — Hier jeudi, vers sept heures et demie du matin, le feu se déclarait dans la cheminée d'une des maisons de la Compagnie de Courrières, rue Nationale, habitée par M. Dacheville Amédée, employé à cette compagnie.

Dans une chambre du premier étage où l'on faisait du feu antérieurement, le poêle avait été retiré et le trou percé dans la cheminée, bouché avec un morceau de carton.

Or, le feu se déclara dans la cheminée, et enflamma le morceau de carton et le lit y attenant. Plusieurs bouteilles d'alcool qui se trouvaient sur la cheminée éclatèrent bientôt pour donner plus d'extension à l'incendie.

C'est M. Mulot, conseiller municipal et entrepreneur de menuiserie qui fut un des premiers témoins de la déclaration du sinistre. Aussi s'empressa-t-il de quérir tous ses ouvriers munis de longues échelles pour atteindre les chambres enflammées.

D'autres secours arrivèrent bientôt, entre autres la pompe de la Compagnie. Pendant le temps qu'elle lançait ses flots pour circonscrire l'incendie, on sauvait le mobilier du docteur Minet et les marchandises du magasin coopératif.

Au bout d'une heure et demie l'on était parvenu à se rendre maître du feu.

Les dégâts mobiliers et immobiliers sont assez importants.

Il n'y a pas d'assurance pour le mobilier.

SALLAUMINES

UN TOUR DE BRIGANDS. — M. François Descaillaux, cabaretier, hébergeait chez lui deux individus, Alphonse Gaudin et Augustin Bolland qui firent une dépense de 9 fr. 45. L'autre jour, ils annoncèrent leur intention de quitter Sallaumines, et pour dédommager leur hôte, lui offrirent en paiement une fiche de quinzaine à condition que M. Descaillaux leur remettrait la différence entre le montant de cette fiche et celui de leur dette.

Marché conclu, les deux copains palpèrent 26 fr. 50 cent. et le cabaretier partit pour le bureau de la Compagnie. Là, il apprit, avec une légitime stupéfaction que l'ouvrier dont il présentait la fiche redevait à la Compagnie une somme de 75 francs.

Furieux d'être ainsi roulé, M. Descaillaux a porté plainte à la gendarmerie qui recherche les deux gaillards.

FOUQUIERES-LEZ-LENS

RENARDS SURPRIS. — Mme veuve Caron, qui demeure rue Centrale, a le sommeil léger, aussi fut-elle réveillée l'autre nuit par les glouss sements effrayés de ses poules troublées dans leur repos par un visiteur nocturne.

Mme Caron se leva, ouvrit sa fenêtre et aperçut un individu qui à sa vue s'enfuit en poussant un cri d'appel.

Aussitôt, le voleur de poules sortit du poulailler et prit la fuite à son tour. Il franchit la haie du jardin dans laquelle il s'empêtra et disparut avant que Mme Caron qui s'était mise à sa poursuite ait pu le rejoindre.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco Nyrdhal, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie Nyrdahl.

CHRONIQUE des SPORTS

LES COQS
A LILLE

Le dimanche 3 mars, un grand concours de coqs 15 p. 40, chez monsieur Durand, 64, rue de Flandre, 14 sociétés y prendront part.

Mise au parc à 5 heures.

Exiger la bière « La Lilloise » à 0 f. 25 l. litre

Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones :
Usine, 7.95 : Bureau, 16.35 1694

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 28 février 1907
Présidence de M. GODART.

Prix Monthyon ou délinquants ?

Mme Mathilde Demeure, veuve Bizet, 47 ans, ménagère, à Emm